Bindra flash info

Avril 2021

TRAVAUX : REFECTION CHEMIN DE ZELSHEIM, AMENAGEMENT ENTREE EST ET TRAVERSEE DU CANAL

Dans le dernier *Bindra flash info* de ***Mars 2021***, nous vous annoncions la fermeture totale du pont à la circulation durant les mois de Mai et de Juin.

Afin de présenter le projet à la population et de répondre aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser, il avait été envisagé une réunion d'information en plein air. Malheureusement, avec les nouvelles dispositions liées à la crise sanitaire, l'organisation d'une telle réunion est interdite.

Toutefois pour vous apporter un maximum d'informations, nous répondons aux questions que vous pourriez vous poser.

En quoi consiste le projet ?

Depuis de nombreuses années, le chemin de Zelsheim, pour sa partie qui dessert les entreprises implantées, est en très mauvais état avec de nombreux nids de poule. En travaillant sur sa réfection, nous avons constaté qu'il était aussi nécessaire de remodeler son accès depuis la départementale et de repenser plus globalement l'entrée Est du village. Au cours des discussions avec le Conseil Départemental, devenu Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), il nous a fait part de sa volonté de procéder à la réfection de l'étanchéité du pont du canal qui imposera la fermeture durant deux mois du pont. De ce fait, pour ne gêner la circulation qu'une seule fois, nous avons également ajouté à notre projet les aménagements d'une piste douce, pour le cheminement sécurisé des piétons, de part et d'autre du pont.

Ainsi, il a été décidé :

- de créer un îlot central sur la route départementale afin de réduire la vitesse des véhicules en entrée d'agglomération et desservir la rue de Zelsheim et les chemins de l'association foncière,
- d'aménager la rue de Zelsheim
- de refaire l'étanchéité de l'ouvrage, le renouvellement du garde corps et une l'élargissement du trottoir du côté Nord pour assurer un cheminement piétons réglementaire, chantier mené et pris en charge par la CeA
- de créer un cheminement piétons sécurisé entre le village et le chemin de Zelsheim.

Reprise des plans établis en phase projet :

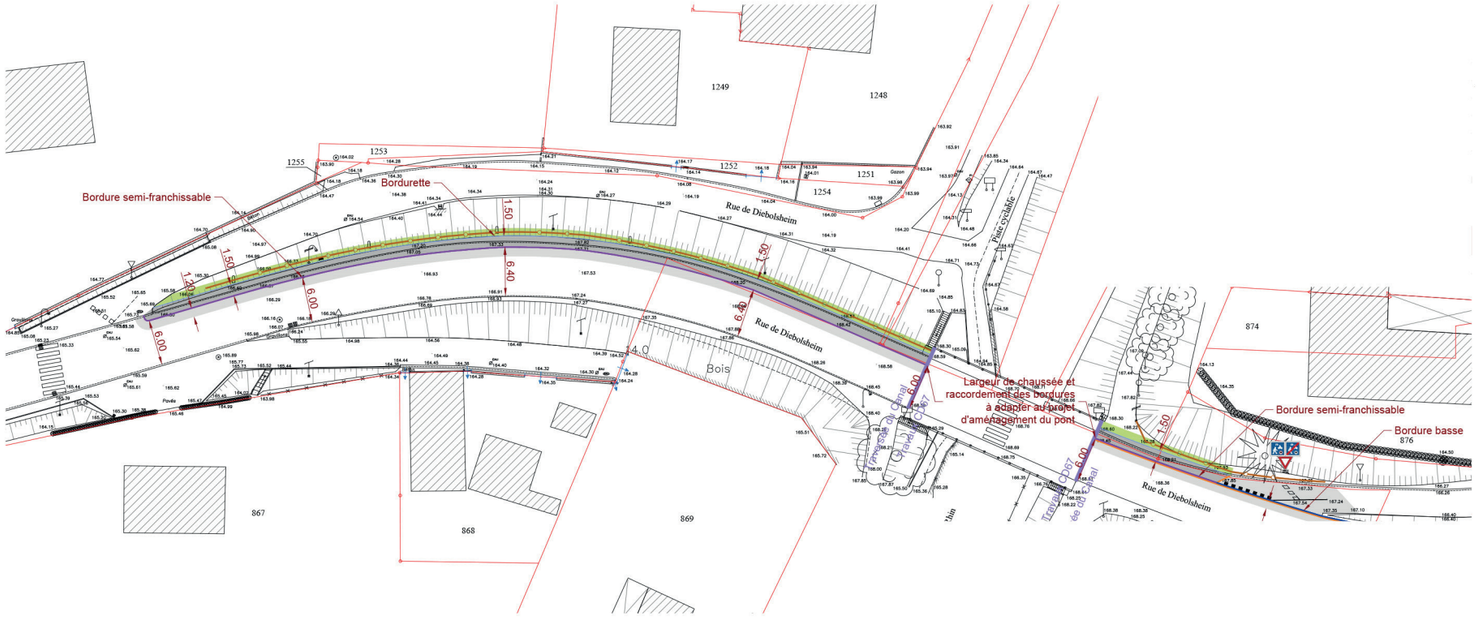

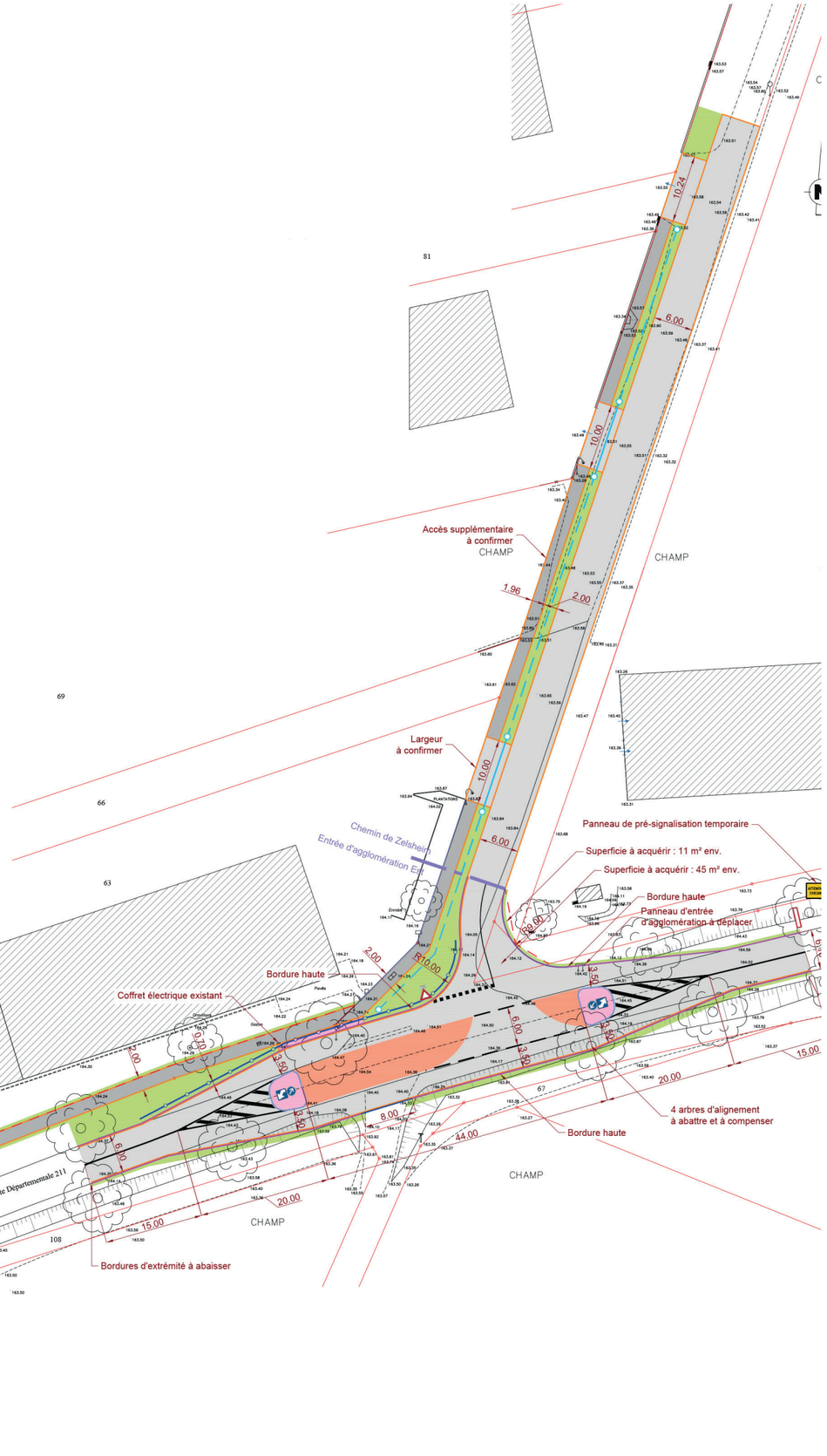

Comment vont se dérouler les travaux ?

Dès le 3 mai, la CeA va procéder à la réfection du pont, le fermer à la circulation et mettre en place les déviations. Dans le même temps, les travaux vont débuter dans le chemin de Zelsheim avec l'objectif de maintenir en permanence des accès aux entreprises.
Vont se poursuivre, les travaux de l'entrée de l'agglomération, du carrefour et du cheminement des piétons.
L'ensemble de l'opération est programmé pour une période de 2 mois avec une réouverture à la circulation prévue le vendredi 2 juillet.

Deux mois de fermeture, c'est quand même long ?

C'est justement parce que nous sommes conscients des désagréments que génère la fermeture du pont, qui aurait dans tous les cas été nécessaire, que la commune a saisi cette opportunité pour réaliser ces travaux d'aménagement en même temps, en n'occasionnant pas d'autres dérangements à moyen terme. Ces deux mois correspondent aux travaux du pont qui nécessitent la fermeture de la circulation.
Les travaux de réfection du dessous du tablier du pont seront réalisés en 2022 mais ne nécessiteront pas de fermeture de la circulation de la RD211.

J'habite ou je travaille de l'autre côté du canal, comment puis-je faire ?

Comme vous l'aurez compris, il ne sera pas possible, pendant la période des travaux, de passer en voiture. Nous avons demandé à ce qu'un passage soit toujours possible pour les piétons, et aussi pour les cyclistes en poussant leur vélo, tout au long du chantier. Si vous ne voulez pas, à chaque fois, faire un détour par la déviation, il vous sera possible de laisser un véhicule côté village. Nous vous demandons de veiller à laisser la chaussée et les trottoirs dégagés pour permettre le passage aux piétons, ainsi que l'accès au chantier par les camions. Pour cela, le stationnement du côté Nord de la chaussée est à privilégier. L'arrêt du véhicule devra se faire dans le sens de la marche pour éviter toute manœuvre lors du départ.

La piste cyclable le long du canal reste-elle accessible ?

Oui, mais elle pourrait toutefois être déviée localement, en cas de besoin.

Pourquoi des arbres ont-ils été abattus ?

Ceux-ci ont dû être abattus car ils se situaient dans l'emprise de l'élargissement de la route départementale nécessaire à la création de l'îlot central et le cheminement piétons. Nous avons respecté scrupuleusement les procédures en faisant réaliser une étude préalable et en les compensant numériquement.

Comment vont se faire la collecte des ordures ménagères et la distribution des courriers ?

Nous avons contacté le SMICTOM d'Alsace Centrale et La Poste en charge de ces services. S'il devait y avoir des changements par rapport aux dispositions actuelles, les habitants et les sociétés concernés seraient avertis directement.

Si vous deviez avoir d'autres questions, n'hésitez pas à contacter la mairie ou les élus qui se chargeront de vous apporter les réponses. Si ces réponses sont susceptibles d'intéresser la population, nous ne manquerons pas de les reprendre dans un prochain ***Bindra flash info***.